

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 778

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 22, substituer au mot :

« maturité, »,

les mots :

« maturité. Le projet de vie est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.